



Arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Gorgier – Chez-le-Bart

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu le règlement général de commune (RGC) du 11 décembre 2017 ;
vu le rapport du Conseil communal du 27 octobre 2021 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Selon l'art. 2 du règlement général de commune du 11 décembre 2017, le Conseil général valide la nomination du comité de l'assemblée villageoise de Gorgier – Chez-le-Bart.

Art. 2 : Ce comité est constitué des personnes mentionnées sur la liste ci-après, avec désignation de leur fonction.

FONCTION	NOM ET PRENOM	ADRESSE
Président	PRINCIPI Daniel	Rue de la Foulaz 18 2025 Chez-le-Bart
Vice-présidente	BRUNNER Sonja	Rue des Cerisiers 10 2023 Gorgier
Secrétaire	SCHMUTZ Micaël	Rue de la Cour 11 2023 Gorgier
Caissier	ROTH Sylvain	Rue du Centre 5 2023 Gorgier
Membre	BACHMANN Manuela	Rue des Pinsons 8 2023 Gorgier

Art. 3 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Saint-Aubin-Sauges, le 15 novembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,
Jean Bergamin

La secrétaire,
Donatella Vantaggio